

Décision n° 19-090 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur,

Vu la proclamation de résultats des élections au conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 12 juin 2019 et celle des représentants des élèves et étudiants en date du 26 novembre 2019,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Jean-Louis BARRAT (Professeur des universités, Université Joseph Fourier Grenoble)

Jean-Yves TILLIETTE (Professeur Université de Genève)

Elodie BETHOUX (Maîtresse de conférences, ENS Cachan)

Christine MUSSELIN (Directrice de recherche CNRS – Sciences Politiques Paris)

Saadi KHOCHBIN (Directeur de recherche CNRS – Université Grenoble-Alpes)

Christine BARD (Professeure des universités – Université d'Angers)

Eric HEINTZE (Directeur scientifique, IFP Energies Nouvelles)

Anne MILET (Professeure des universités, Université Grenoble-Alpes)

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2)

Alexandre FOURNIER (Professeur Institut Physique du Globe de Paris)

Cécile GAUTHIER, Directrice de recherche, INSERM

Jean-Francis SPINDLER (Directeur de la recherche, Solvay Rhodia)

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Séverine MATHIEU (Ecole pratique des hautes études)

Jean-Jacques FEIGE (Institut national de la santé et de la recherche médicale)

Sylvie DEMURGER (Centre national de la recherche scientifique)

Patrick GROS (Institut national de la recherche en informatique et en automatique)

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Anne LAGNY

Frédéric VIVIEN

Marie DELATTRE

Damien GABORIAU

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Isabelle MOREAU

Nicolas PLIHON

Natacha PORTIER

Guillaume GARNER

- Collège des « élèves et étudiants » :
Halima BENCHIKH-LEHOCINE et son suppléant Jonathan LALIEU
Emile HAZARD et sa suppléante Margot GIACINTI.
- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :
Emmanuel QUEMENER

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès le 9 décembre 2019. Elle abroge, à la même date, la décision n° 19-086 relative à la composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 15 novembre 2019.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 20 juillet 2024, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 9 décembre 2020.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 02/12/2019,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions »

